



**Commission Régionale
Statut des Educateurs
et
Entraîneurs du Football
Section Statut
SAISON 2018-2019**

Présents : M. Ahmed BOUAJAJ, M. Ali MOUCER, M. Christian FORNARELLI, M. Christian PORNIN

Excusés : M. Jean-Claude DAIX, M. Bertrand REBOURS

Assiste : M. Yacine MEDJAHED

Réunion du 28/08/2018

Demande de dérogation

AUBERGENVILLE FOOTBALL CLUB (519963) – Régional 3 Séniors - OUMAR NIANG (titulaire de l'animateur sénior)

Diplôme minimum requis: BEES 1 ou BMF

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2018-2019, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

IGNY FOOTBALL CLUB (521237) - Régional 3 Séniors - JULIEN FOULON (titulaire de l'animateur sénior)

Diplôme minimum requis: BEES 1 ou BMF

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2018-2019, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

U.S. VAIRES FOOTBALL (509296) - Régional 3 Séniors - MARZAOUANE BRAIEK (titulaire de l'animateur sénior)

Diplôme minimum requis: BEES 1 ou BMF

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2018-2019, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

FC INTERCOMMUNAL DU LOING (542798) - Départemental 1 - MICKAEL ESCARTIN (aucun diplôme enregistré)

Diplôme minimum requis: Animateur sénior ou CFF3

La Commission ne peut pas répondre favorablement à la dérogation sollicitée conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

La commission invite le club à désigner un éducateur répondant aux exigences du championnat.

HOUILLES AC (502858) - Régionale 2 - MOUHAMED DIAKHABY (titulaire du BMF et inscrit en BEF)

Diplôme minimum requis: BEES 1 ou BEF

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2018-2019, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

TORCY FUTSAL EVASION URBAINE (554236) - Division 2 - KEVEEN BATISSA (titulaire du Futsal perfectionnement)

Diplôme minimum requis: CFP

F.C. OZOIR 77 (551942) - U17 D1 - ALAN KERAMBELLE (titulaire du module U19)

Diplôme minimum requis: Initiateur 2 ou CFF3

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2018-2019, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

NOISY-LE-GRAND (500797) - Séniors D1 - AKRAM BELGASMI (titulaire du CFF1)

Diplôme minimum requis: A.S. ou CFF3

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2018-2019, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

La commission invite tout de même M. Akran BELGASMI à se former et à certifier le CFF3.

F.C. OZOIR 77 (551942) - Séniors R2 - MOHAMED AMINE SMIDA (titulaire du CFF3)

Diplôme minimum requis: BEES 1 ou BEF

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2018-2019, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

Courriers divers

ANTONY SPORT FOOTBALL (510500) – M. JEAN-PATRICK RICHELOT

Demande d'information de M. RICHELOT suite à la liquidation du club d'ANTONY SPORT FOOTBALL

La commission n'est pas compétente pour répondre et statuer sur cette demande.

ELITE FUTSAL MAUREPAS (563895) - Accession en Régionale 3

Demande du club concernant son accession en Régional 3 (diplôme exigé Futsal perfectionnement).

Considérant les dispositions de l'article 11.3.2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. : - Les clubs participant aux championnats cités supra doivent désigner, à l'aide de l'imprimé fourni par la Ligue, les éducateurs responsables (entraînements et compétitions) de l'équipe, titulaires d'une licence Technique (Nationale ou Régionale), d'Educateur Fédéral ou d'Animateur Fédéral, avant le premier match de championnat. Les clubs changeant d'éducateur postérieurement à cette désignation devront en informer par écrit la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football. »

Par ces motifs, la commission invite le club à se conformer aux dispositions relatives à l'encadrement appliquées pour le championnat Régional 3, désignation d'un éducateur titulaire du module futsal perfectionnement.

Obligations d'encadrement technique des équipes – Article 11.3 du RSG de la LPIFF
--

Championnat futsal R3/B

Courrier du club DRANCY FUTSAL (550738) portant réclamation sur les points de pénalité de la saison 2017-2018.

La commission invite le club à saisir la commission des affaires courantes pour déposer un appel d'une décision.

Article 6 du Statut des Educateurs – Formation Continue
--

Les éducateurs ci-dessous s'engagent à s'inscrire à une session de recyclage organisée par la Ligue de Paris au cours de la saison 2018-2019 :

<ul style="list-style-type: none"> - ELIO IACOVELLA - KEVIN MENIER - THIERRY DELORY - ABDERRAHIM FALL - JOSE GUIMARAES - VINCENT VAUTIER - RUI CALOS JORGE PATACA - YOUSSEF CHIBHI - STEPHANE SUIRE - PAUL XAVIER - SLIMANE BOUMRAR - AMADOU DEMBELE - FRANCK MORVILLE - CYRIL CABRERA - SYLVAIN CARRIC - FAOUZI AMZAL - MANUEL RAMOS - MOURAD LAROUI - ROGER EUDE - RODRIGUE MBIZI - VINCENT HUDRY - ERIC LALLEF 	<ul style="list-style-type: none"> - JONATHAN POBLAH - HAKIM KENANE - GUILLAUME SERRA - LUDOVIC DANGA - RACHIDE SANDJAK - EDUARDO MOREIRA - ANTOINE LOCHU - FRANCK DAURIAT - ZAHIR SADI - GAHIE KOUDOU - PATRICK ZANGUIGNIAN - ALBIN HEUTARD - MEDHI KHAIR - JEAN-MICHEL LESAGE - CLEMENT STEPHANE - TARIK DRAOUI - YANN LECOQ - ADERITO MOREIRA - STEEVE COMPERE - KARL PIERRE-JUSTIN - MATTHIEU MERE - SREBRENKO REPCIC
---	---

Ci-dessous les dates des sessions programmées cette saison :

- 1^{er} et 02 octobre 2018

Demande d'équivalence du BEF

Sur présentation des pièces justificatives, les personnes suivantes se voient décerner le Brevet d'Entraîneur de Football (BEF) :

Prénom/Nom	Date Naissance
HELDER SIMAO	26/03/1972
BORIS GAUCHET	25/10/1971
JEROME BISCHOFF	14/08/1978

HALIM MAHJOUBI	26/03/1975
-----------------------	-------------------